

**LIGUE
DAUPHINÉ-SAVOIE
D'AIKIDO ET DE BUDO**



23, rue des Ouvriers Papetiers
38430 MOIRANS
Tél. 04 76 35 04 96
F.F.A.B. AIKIKAI DE FRANCE

ORGANISATION DES STAGES DE LIGUE & DES ECOLES RÉGIONALES

Divers stages sont organisés tous les ans. Leur but est l'harmonisation de la pratique de l'aïkido au sein de la fédération.

Ils sont pris en charge à tour de rôle par les clubs de la ligue qui en assurent l'organisation et l'intendance (penser à prévenir votre assureur).

L'INTERVENANT est désigné par la FFAB pour les Stages de Ligue & par la Ligue pour les Ecoles Régionales. Le club doit se mettre en relation avec la ligue pour organiser son accueil, ainsi que la réservation de sa chambre et des repas. La présidente de la ligue ou une personne la représentant sera présente au stage.

LA PARTIE TECHNIQUE de son intervention sera définie avec la commission technique. Un compte rendu technique devra être fait et envoyé par le club organisateur par mail au secrétariat de la ligue, dans les 15 jours qui suivent le stage.

LES AFFICHES sont créées par le secrétariat de la ligue. Ce dernier en réalise la diffusion auprès des clubs de la ligue, des ligues adjacentes et de l'intervenant.

ADMINISTRATION : Les informations administratives et/ou statistiques (listes des inscrits ect...) sont à faire parvenir au secrétariat de la ligue par email au plus vite.

LES FINANCES :

- ◆ Le prix du stage est fixé par la ligue.
- ◆ Le club assure la gestion des inscriptions, la vérification des passeports et leur remplissage. Les fonds recueillis en espèce ou en chèques (libellés à l'ordre de la **Ligue Dauphiné Savoie d'Aïkido & de Budo**) sont remis au trésorier de la ligue ou à son représentant.
- ◆ La participation est gratuite pour le président et le professeur du club organisateur.
- ◆ **Le club avance les frais de la chambre, les repas de l'intervenant ainsi que ceux des représentants de la ligue (4 au maximum). Il en demande le remboursement au trésorier de la ligue.**

POUR INFORMATION :

Pour les SdL, la vacation est réglée par la FFAB, et les déplacements de l'intervenant sont réglés par la ligue.

Pour les ER, la vacation et les déplacements de l'intervenant sont réglés par la ligue.